

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2023

---

## PLAN D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - (N° 1799)

Adopté

### AMENDEMENT

N° AC25

présenté par  
M. Portier, rapporteur

-----

#### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive, certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, agrégation) ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer la mention exhaustive de la liste des concours concernés, qui n'apparaît pas nécessaire et risque d'entraîner de la rigidité. La disposition s'impose, par défaut, à l'ensemble des concours de recrutement des enseignants du second degré.